

NATIONS UNIES  
CONSEIL  
DE SECURITE

UNION COLLECTION



Distr.  
GENERALE  
S/12819  
24 août 1978  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL CONCERNANT LES POUVOIRS  
DU REPRESENTANT PAR INTERIM DE L'UNION DES REPUBLIQUES  
SOCIALISTES SOVIETIQUES AU CONSEIL DE SECURITE

Conformément à l'article 15 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général signale qu'il a reçu du représentant permanent de l'Union des Républiques socialistes soviétiques auprès de l'Organisation des Nations Unies une note verbale datée du 15 août 1978 indiquant que M. I. M. Palenyk avait été nommé représentant suppléant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques au Conseil de sécurité.

De l'avis du Secrétaire général, cette communication constitue des pouvoirs provisoires suffisants.

-----